

DÉCLARATION POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ DE COURTAGE ET/OU NÉGOCE DE DÉCHETS



Nom ou dénomination sociale de l'entreprise :

N° SIRET :

Adresse du siège social :

Courriel :

Préciser la nature de l'activité :

Négoce

Courtage

Déchets dangereux

Déchets non dangereux.

Je m'engage à :

- orienter les déchets vers des entreprises de transport par route déclarées ou autorisées au titre du décret n° 98-679 du 30 juillet 1998 relatif au transport par route, au négoce et au courtage de déchets ;
- traiter ou faire traiter les déchets dans des installations conformes à la loi du 19 juillet 1976 modifiée relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Nom du responsable légal de l'entreprise ou de son représentant :

Date :

Signature :

Le présent formulaire, complété et signé, doit être accompagné d'un extrait de l'inscription portée au registre du commerce et des sociétés daté de moins de 3 mois et adressé :

- par courrier : Préfecture de l'Indre-et-Loire – Bureau de l'environnement – 37925 TOURS CEDEX 9,
ou
- par courriel : pref-environnement@indre-et-loire.gouv.fr.

Conformément à l'article L. 541-7 du code de l'environnement :

"Art. L. 541-7 .- Les entreprises qui produisent, importent, exportent, éliminent ou qui transportent, se livrent à des opérations de courtage ou de négoce des déchets appartenant aux catégories définies par décret comme pouvant, soit en l'état, soit lors de leur élimination, causer des nuisances telles que celles qui sont mentionnées à l'article L. 541-2 sont tenues de fournir à l'administration toutes informations concernant l'origine, la nature, les caractéristiques, les quantités, la destination et les modalités d'élimination des déchets qu'elles produisent, remettent à un tiers ou prennent en charge."

Vous voudrez bien préciser :

- l'origine des déchets :
- la nature des déchets :
- leurs caractéristiques :
- les quantités :
- la destination :
- les modalités d'élimination (si c'est le cas) :